



14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 24270 | De M. Rémi Pauvros (Socialiste, républicain et citoyen - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Personnes âgées et autonomie | | Ministère attributaire > Personnes handicapées |
| Rubrique > personnes âgées | Tête d'analyse > soins à domicile | Analyse > perspectives. |
| Question publiée au JO le : 16/04/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Rémi Pauvros attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les difficultés rencontrées par de nombreuses personnes concernant les demandes de renouvellement d'aide à domicile. En effet, les dossiers de demande de renouvellement d'aide tardent à être instruits dans des délais raisonnables par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat). Cette situation a pour conséquence de priver les personnes âgées d'une aide à domicile pendant plusieurs mois. Ces personnes doivent bien souvent faire face à un état de santé fragile et ne peuvent plus par conséquent exercer les tâches domestiques de la vie courante. L'aide à domicile devient un service indispensable pour nos aînés qui améliore indéniablement leurs conditions et leur confort de vie. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour améliorer les délais d'instruction des dossiers afin que nos aînés puissent bénéficier de ce service.